



Mairie de Plainval

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DE LA COMMUNE DE
SÉANCE DU 10 mai 2024**

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

ID : 060-216004895-20240510-ZAER_BILAN-DE

DELIBERATIONS S²LO

L'an deux mil vingt-quatre, le dix mai à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de
Convocation :
05/05/2024
Date d'affichage :
05/05/2024
Membres en
Exercice : 11
Membres
Présents : 7
Membres votants :
8
Délibération n°
17-2024

Présents : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Mesdames Coralie LETOCART, Katia VARESI Evelyne CAUWEMBERGHS, Gwenaëlle LEROY, Marjorie DARCAIGNE, - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Absents excusés / pouvoirs : Monsieur Franck JONCKHEERE, Mesdames Blandine DARDANT et Laetitia BERNAUX,

Absents non excusés : Monsieur Joël GALEK

Secrétaire de séance : Madame Gwenaëlle LEROY

Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des ZAER

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 1^{er} mars 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 11 au 24 mars 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations,
- et
- une consultation par voie électronique a été organisée du 11 au 24 mars 2024 sur le site internet de la commune

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation joint en annexe (cf annexe 1 : Bilan de la concertation du public) :

- *Aucune remarque n'a été apposé sur le registre disponible en mairie*
- *1 remarque a été fait via le site internet de la commune (projet en 2020 – AN 126 et ZO 8)*
- *1 projet en cours (parcelle ZN 6 – projet de centrale solaire au sol)*

qu'à l'issue de la concertation, les ZAEnR identifiées dans la cartographie sont validées et joint en annexe 2.

Après échanges, le Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

les suites données

ID : 060-216004895-20240510-ZAER_BILAN-DE

- approuve le bilan de la concertation annexé à la présente concertation,
- arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessous :
 - Refuse les projets éoliens sur le territoire de la commune
 - Panneaux solaires au sol possible sur les friches du territoire (voir annexe)
 - Panneaux solaires sur toitures possible sur l'ensemble du territoire
- précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes du plateau Picard, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département,
- précise que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France.

Plainval, le 10 mai 2024

Le Maire

Samuel DOVERGNE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

La Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, le 01/04/2022
- transmission en sous-préfecture le,
- publication le,